

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
  - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU *procuration* à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUSE *procuration* à Pierre CABANY
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
  - LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés : Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

**Concerne : 10-60 ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – Augmentation des tarifs**

Les Centres de Loisirs Sans Hébergement, C.L.S.H., sont maintenant remplacés, dans leur seule appellation par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, A.L.S.H..

Par délibération 09-52 du 25 juin 2009, vous avez décidé une augmentation de 2% des tarifs appliqués dans les A.L.S.H. à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Soit le tableau suivant :

	Tarifs
1 enfant	9,29 €
2 enfants	8,12 €
3 enfants	6,96 €
4 enfants	6,96 €

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, il vous est proposé une augmentation de ces tarifs à hauteur de 2 %.

Soit le tableau suivant :

	Tarifs
1 enfant	9,48 €
2 enfants	8,28 €
3 enfants	7,09 €
4 enfants	7,09 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité :

► **décide** d'augmenter de 2 % le montant de la participation des familles, dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement -3 à 12 ans-, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, selon le tableau suivant :

	Tarifs
1 enfant	9,48 €
2 enfants	8,28 €
3 enfants	7,09 €
4 enfants	7,09 €

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 juin 2010

**Le Président,**

**Gérard DUBO**



**Acte à classer**

DL10-60

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2010-07-05T09-20-30.00 ( MI26345009 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100624-DL10-60-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Augmentation tarifs ALSH au 01/09/2010

Date de décision : 24/06/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [10-60 Accueil de loisirs sans hébergement-Augmentation des tarifs.PDF](#)

Préparé	Le 05/07/10 à 09:20	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 05/07/10 à 09:20	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 05/07/10 à 09:28	